

1. Nom du produit ou de la préparation et nom de la société**Nom commercial****Lithofin MURO****Fabricant / fournisseur**

EUROSIL bvba

Heirbaan 50, B-2640 Mortsel

Téléphone +32 (0)3/366.39.09, Fax +32 (0)3/366.39.11

Service des renseignements

Technical Dep.

Téléphone +32 (0)3/366.39.09

! Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant

2. Composition/information sur les composants**Caractérisation chimique**

Nettoyant acide

Composants dangereux

Numéro CAS	Numéro CE	Désignation	[% en poids]	Classification
------------	-----------	-------------	--------------	----------------

000064-18-6	231-595-7	acide chlorhydrique ... %	< 25	C R34; Xi R37
000110-65-6	200-579-1	acide-formique-	< 90	C R35
	203-788-6	but-2-yne-1,4-diol	< 3	T R23/25; Xn R21-48/22; C R34

3. Dangers éventuels**Phrases R**

34 Provoque des brûlures.
 37 Irritant pour les voies respiratoires.

4. Premiers secours**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
 En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
 En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz dégagés

Acide chlorhydrique (HCl)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Mesures de précautions relatives aux personnes**

Veiller à assurer une aération suffisante.
 Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

7. Manipulation et stockage**Précautions lors de la manipulation**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuel**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

Numéro CAS	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ml/m ³]	Remarque
000064-18-6	acide-formique-	MAK, EU	9,5	5	Y

Protection des voies respiratoires

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre E

Protection des mains

gants (résistants aux acides)

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection corporelle

vêtement de protection résistant acides

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat liquide	Couleur jaunâtre	Odeur piquante
Informations relatives à la sécurité		
	Valeur	Température à
pH à la livraison	< 2	
début d'ébullition	> 90 °C	
Point d'éclair	non applicable	
Densité	ca. 1,1 g/cm ³	
Solubilité dans l'eau		miscible en toutes proportions

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux

chlorure d'hydrogène (HCl)

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	non déterminé			
DL 50 aiguë par contact avec la peau	non déterminé			
CL 50 aiguë par inhalation	non déterminé			

12. Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	non déterminé			
Biodégradabilité	non déterminé			

13. Remarques relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
06 01 99	déchets non spécifiés ailleurs

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Prescriptions relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR)

Désignation de la marchandise	Substance fluide caustique, non précisé (acide chlorhydrique)
N° ONU	1760
Classe	8
PG	III
N° danger	80

Transport maritime (IMDG/GGV)

Nom technique exact	Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid)
N° ONU	1760
Classe	8
PG	III
Polluant marin	No
Ems	8-15

Transport aérien ICAO/IATA

Nom technique exact	Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid; solution)
N° ONU/ID	1760
Classe	8
PG	III

15. Prescriptions générales

Remarques relatives à l'identification

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

Identification

C Corrosif

Phrases R

34 Provoque des brûlures.
37 Irritant pour les voies respiratoires.

Phrases S

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
23.3 Ne pas respirer les fumées.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acide-formique-, acide chlorhydrique ... %

Réglementation nationale

Classification selon VbF (RFA) VbF (RFA): ne relève pas de l'ordonnance sur les liquides combustibles.

Classe de danger pour l'eau 1 VwVwS (17. 05. 1999)

16. Informations diverses

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 21 Nocif par contact avec la peau.
R 23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
R 34 Provoque des brûlures.
R 35 Provoque de graves brûlures.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
R 48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.